



Association des Membres  
de l'Ordre des Palmes Académiques

Adresse du site Internet : <https://amopa49.fr/>



## **PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA SECTION DE MAINE-ET-LOIRE, LE 04 FEVRIER 2023**

Etaient présents 25 adhérents et 9 sympathisants.

Votants : 35 dont 10 pouvoirs

L'assemblée générale est ouverte à dix heures par Monsieur Henri-Marc PAPAVOINE, président de la section de Maine-et-Loire.

Monsieur Henri-Marc PAPAVOINE salue la présence de madame PICARD, présidente de l'AMOPA de Sarthe, et de monsieur BICHON, président de l'AMOPA de Loire-Atlantique. Il présente le programme de la journée. Il indique que monsieur Benoît DECHAMBRE, DASEN de Maine-et-Loire, ne pourra pas être présent.

### **1. Rapport moral 2022 par Henri-Marc PAPAVOINE**

Chers amis,

L'année 2022 a représenté pour la section une période de regain. Nous confirmons nos points forts que sont les concours, le site Internet, les partenariats et les adhésions. Cependant, nous n'avons pas encore retrouvé pour nos activités la participation d'avant le COVID.

**Les concours de l'AMOPA :** Nos concours commencent à être connus et connaissent un beau succès. Dès le mois de mars 2022, nous avons remis les prix nationaux départementaux. Dans de nombreuses communes, le ou la maire nous a honoré de sa présence : par exemple, monsieur Chalopin à Baugé-en-Anjou, monsieur Bourdouleix à Cholet, madame Olignon à Miré...

**Le site Internet de la section :** Notre nouveau site Internet connaît un réel succès. Il est suivi, au-delà même des membres de la section. Nous avons ainsi 340 abonnés à ce jour ! Nous avons publié vingt-six articles en 2022 dans les rubriques « Actualités » et « Activités ». Cependant, il conviendra de s'interroger sur la parution des articles qui s'avère trop fréquente d'après les retours.

**Les cérémonies de remise des Palmes académiques :** Deux cérémonies ont pu avoir lieu en cette fin 2022, mais uniquement pour les promotions 2021, au collège de la Venaiserie à Saint - Barthélémy d'Anjou présidée par monsieur le Recteur et à l'université d'Angers présidée par son président. Pour ces deux cérémonies, le bureau et le comité ont été très présents pour accueillir les récipiendaires et leur présenter nos activités.

**Les partenariats :** Cette année a été marquée par la conclusion de plusieurs partenariats : avec la société coopérative SavoirsPlus ((la SADEL et la librairie Contact à Angers) qui nous offre des livres pour les prix départementaux, surtout pour les écoles et un peu pour les collèges, et une réduction pour les lycées ; avec la ville d'Angers qui nous subventionne pour les prix destinés aux écoles et aux établissements d'Angers ; le département qui attribue aussi une subvention pour les prix des collèges.

**Les adhésions :** L'effectif de la section s'établit au 31 décembre 2022 à cent quarante-trois membres, soit un solde positif de neuf adhérents. Ce qui place la section parmi les plus dynamiques. Six départs : un décès (monsieur Paul Loupias), un déménagement et quatre démissions qui sont pour deux des radiations pour non-paiement de la cotisation. Et quinze adhésions nouvelles ! Une très bonne année mais nous verrons ce que l'avenir nous réservera.

**Adresse postale : AMOPA de Maine-et-Loire 9 rue du Canal 49100 Angers**

**Adresse de messagerie : [contact@amopa49.fr](mailto:contact@amopa49.fr)**

**La participation aux activités :** Si la participation aux sorties tourne toujours autour de 20 – 25 personnes, je ne peux que constater celle, faible, à certains évènements comme les 60 ans de l'AMOPA (25 participants au lieu du double attendu) malgré un beau programme, ou encore récemment l'Après-midi des Palmes académiques, autrement dit la galette, que nous avons dû annuler faute d'une participation suffisante. C'est d'autant plus navrant qu'il s'agit d'un investissement personnel important du bureau et du comité, que les conférences sont de haut niveau comme avec Alain Houlou ou Jean Pruvost. Ce n'est pas sans poser des difficultés : organisation incertaine tant que les participations ne sont pas connues, attente des retours pour les inscriptions, gestion des désistements de dernière minute, délai d'acheminement de la poste, absence de réponse des institutionnels invités etc. Nous pensons à la situation sanitaire, au climat morose actuel, à l'absence de perspectives en France, à l'individualisme grandissant... Il faudra nous interroger car peut-être, nos activités ne correspondent plus aux aspirations des nouveaux et des jeunes adhérents. D'où l'idée d'un sondage auprès de nos adhérents.

**Conclusion :** Je terminerai le rapport moral en mettant en valeur l'enthousiasme de la section, du bureau et du comité notamment : les actions, les concours, les articles. Une vie de section somme toute riche et pleine de projets.

***Le rapport moral est adopté à l'unanimité par 35 voix pour.***

## **2. Rapport d'activité**

Madame Marie HOUDIARD, secrétaire présentent le rapport d'activité. La présentation orale est étayée par un diaporama illustratif.

En 2022, l'activité de la section AMOPA de Maine-et-Loire a encore été impactée par la pandémie de SRAS-COVID 19.

### **Cérémonie des vœux du Nouvel An 2022**

Les contraintes sanitaires n'ont pas permis à la section AMOPA de Maine-et-Loire de se réunir pour les vœux de nouvel an et de partager la traditionnelle galette.

### **Assemblée générale du 19 mars 2022**

L'assemblée générale de la section AMOPA de Maine-et-Loire s'est tenue le 19 mars 2022 en présence de madame PICARD, présidente de l'AMOPA de Sarthe et de monsieur BICHON, président de l'AMOPA de Loire-Atlantique. Leur présence répond à la volonté affichée par le bureau de nouer et de tisser des liens entre les cinq sections départementales AMOPA des Pays de la Loire.

Les différents rapports ont été présentés par monsieur PAPAVOINE, président de la section, madame MARINOT, présidente-adjointe, madame HOUDIARD, secrétaire, madame RENAULT, secrétaire-adjointe et madame PAPAVONE, trésorière. Les membres du comité consultatif ont ensuite été élus. Monsieur PAPAVOINE a enfin donné un ensemble d'informations générales.

Monsieur Marc BOURCERIE, professeur honoraire des universités, membre du comité consultatif a présenté une passionnante conférence intitulée "La mesure du temps à travers les âges".

Un repas a ensuite réuni les participants.

### **Site Internet de la section**

Les différentes rubriques du site Internet de la section sont régulièrement complétées et mises à jour. En 2022, 26 articles ont été mis en ligne.

### **Diffusion des productions**

Les différentes productions : procès verbaux, comptes-rendus de sortie, articles relatifs à la pédagogie, au patrimoine de Maine-et-Loire, à la rubrique "Je me souviens" sont diffusées par messagerie électronique, via la liste de diffusion, et par voie postale pour les adhérentes et adhérents qui n'ont pas d'adresse électronique.

### **Concours départementaux et nationaux**

L'AMOPA de Maine-et-Loire participe activement aux concours nationaux proposés par l'AMOPA nationale. Elle les accompagne par l'attribution de prix départementaux. Ces derniers visent à encourager les élèves et leurs professeurs à participer aux concours nationaux. Pour ce faire, chaque élève participant à l'un d'entre eux se voit remettre un diplôme et un livre, que son travail soit ou

**Adresse postale : AMOPA de Maine-et-Loire 9 rue du Canal 49100 Angers**

**Adresse de messagerie : [contact@amopa49.fr](mailto:contact@amopa49.fr)**

non récompensé au niveau national. Pour chaque concours national auquel des élèves du Maine-et-Loire participent, une remise officielle de prix en présence des autorités académiques et locales est organisée.

#### *Concours Arts et maths et mathématiques au quotidien*

En 2022, deux classes d'enseignement primaire ont participé au concours « Arts et maths » :

- la classe de CM1 - CM2 de l'école primaire Marie Curie de Cholet, dont l'enseignante est madame BOISNEAU ;
- la classe de petite section de l'école maternelle Gérard Philippe d'Angers, dont l'enseignante est madame KIVOUVOU.

Au niveau départemental, chaque classe a été récompensée par un diplôme et chaque lauréat a reçu un livre offert par notre partenaire la Scop SavoirsPlus.

Au niveau national, aucune classe n'a été récompensée en juillet.

Dans les deux cas, la remise des diplômes a eu lieu lors d'une cérémonie dans les écoles primaires précitées, accueillie chaleureusement par leur Direction et leurs professeurs des écoles, à laquelle des membres du bureau, du comité consultatif ainsi que des conseillers pédagogiques et représentants des institutions locales participaient également. Des représentants de la presse locale étaient aussi présents.

#### • *Concours Plaisir d'écrire*

En 2022, dix classes d'enseignement primaire, de collège et de lycée ont participé à l'un ou l'autre de ces concours.

- Prix de la Jeune nouvelle : lycée Renoir à Angers en seconde, lycée Mongazon à Angers en Terminale.
- Prix de poésie : école de Miré en CM1-CM2, collège Notre-Dame à Baugé-en-Anjou en 3<sup>ème</sup>, lycée Mongazon à Angers pour des classes de Seconde et de Première.
- Prix d'expression écrite : lycée Mongazon à Angers en Première avec trois classes.

Au niveau départemental, chaque classe a été récompensée par un diplôme et chaque élève a reçu un livre. Une partie des livres a été offert par notre partenaire la Scop SavoirsPlus.

Au niveau national, Agathe Abdallah, élève de la classe de Première du lycée Mongazon été lauréate du deuxième prix national d'expression écrite.

#### • *Concours départemental de slam*

Ce concours s'inscrit dans le cadre du concours national « Plaisir de dire ». Il a été créé à l'initiative de monsieur Luc DOUSSIN, trésorier adjoint de la section.

Le slam est une narration scandée librement, de manière rythmée. Dans le cadre du concours départemental, les classes concernées font parvenir une vidéo présentant les textes composés et déclamés en classe.

En 2022, les élèves de la classe de quatrième B du collège Trémolières de Cholet et leurs professeurs ont répondu à l'appel à projet. Les textes, élaborés individuellement en classe, ont été déclamés en public. Les sujets traités avec talent évoquaient les inquiétudes, les espoirs des adolescents face au monde. La récitation collective a reçu le Premier prix du jury, sous les yeux des parents.

#### • *Concours spécial de poésie Joachim Du Bellay*

Dans le cadre de la commémoration des cinq cents ans de la naissance du poète Joachim du Bellay, l'AMOPA 49 a proposé un concours spécial de poésie.

La remise des prix eut lieu le samedi 17 septembre 2022 dans la très belle salle capitulaire du lycée Joachim Du Bellay, lors des Journées Européennes du Patrimoine. La cérémonie fut ouverte par une exceptionnelle prestation du CHEPA, « Chœur éphémère des professeurs et associés du lycée ». Après avoir présenté l'investissement réalisé par les classes de seconde du lycée Joachim Du Bellay, seul à participer à ce concours, madame VANDAME – BURON, professeur de lettres, fut chaudement remerciée par monsieur PPAVOINE pour son engagement en faveur de ce prix spécial et pour le superbe travail réalisé par les élèves. Madame CHRETIEN, représentant le maire d'Angers, et madame SIX, présidente des Lyriades, ont chacune complimenté les lauréats. Quatorze élèves ont reçu le prix spécial et six autres un premier prix. Chaque lauréat fut fier de se voir remettre un diplôme et un cadeau : soit un livre offert par l'AMOPA et ses partenaires pour ce concours - la ville d'Angers et la Scop SavoirsPlus, soit un coffret offert par les Lyriades de la langue française.

Madame GIRAULT, proviseure-adjointe, a conclu l'après-midi au nom de la direction du lycée.

**Adresse postale : AMOPA de Maine-et-Loire 9 rue du Canal 49100 Angers**

**Adresse de messagerie : [contact@amopa49.fr](mailto:contact@amopa49.fr)**

## **Journée Nationale « Elles bougent pour l'orientation »**

L'AMOPA de Maine-et-Loire est partenaire officiel dans le Maine-et-Loire de la Journée Nationale « Elles bougent pour l'orientation ». Elle est à l'initiative du prix départemental "Osez les sciences...les filles !".

- *Prix AMOPA 49 "Osez les sciences... les filles !"*

Le jeudi 08 décembre 2022, madame RENAULT, membre du bureau de l'AMOPA 49, a remis ce prix ainsi qu'un cadeau offert par l'AMOPA nationale à madame Jana SCHEWE, étudiante-ingénieure de ISA JUNIA Lille, école formant des ingénieurs agricole.

Madame SCHEWE est la marraine, inscrite sur la plateforme nationale « Elles bougent », de cette action visant à promouvoir l'ingénierie, les formations et les métiers scientifiques auprès des jeunes filles. Elle a été lycéenne de 2017 à 2020 dans le lycée Joachim du Bellay, établissement organisateur de cette journée exceptionnelle, qui s'est tenue en présence de monsieur LE PORS, proviseur, et de madame GIRAULT, proviseure adjointe

## **Cérémonie de remise des Palmes académiques le 27 avril 2022 au collège La Venaiserie à Saint Barthélémy**

Lors de la cérémonie de remise des Palmes académiques, Monsieur William MAROIS, Recteur de l'académie, assisté de Monsieur Benoît DECHAMBRE, directeur académique, a fait l'éloge des 20 récipiendaires des promotions du 1<sup>er</sup> janvier et du 14 juillet 2020. Il leur a remis leur décoration et/ou leur diplôme. Henri-Marc PAPAVOINE a présenté les Palmes académiques et a remis à chaque récipiendaire une brochure présentant cette décoration et l'AMOPA. Chaque participant fut photographié afin de conserver un souvenir de cette cérémonie. Un verre de l'amitié fut servi pour marquer que cette cérémonie est non seulement solennelle, mais aussi conviviale.

Le bureau et le comité consultatif de l'AMOPA de Maine-et-Loire ont été honorés avec l'élévation de madame Claudine POULET au grade de chevalier des Palmes académiques et de mesdames Martine PAPAVOINE et Delphine MARINOT au grade d'officier des Palmes académiques

## **Cérémonie de remise des Palmes académiques le 02 décembre 2022 à l'université d'Angers**

Monsieur Henri-Marc PAPAVOINE, Président de l'Association des Membres de l'Ordre des Palmes Académiques de Maine-et-Loire ouvre la cérémonie en s'adressant à l'assemblée. Il rappelle que les Palmes Académiques sont une décoration qui est, à titre civil, le premier Ordre ministériel. Il précise que cette remise de décoration concrétise la reconnaissance de la Nation pour le travail et l'engagement éminents des récipiendaires pour la réussite des étudiants et pour la recherche, quelle que soit votre place dans le système éducatif.

Monsieur Christian ROBLEDON, Président de l'Université d'Angers, a fait l'éloge des dix-huit récipiendaires de la promotion du 14 juillet 2020. Il leur a remis leur décoration et leur diplôme. Il a précisé que ce moment, qui reconnaît et récompense l'investissement des collègues vis-à-vis de l'Institution, lui tient particulièrement à cœur. Au-delà d'une simple remise, la cérémonie possède une réelle dimension symbolique.

Le bureau et le comité consultatif de l'AMOPA de Maine-et-Loire ont été honorés avec l'élévation de monsieur Marc Bourcier au grade d'officier des Palmes académiques

A l'issue de la cérémonie, un verre de l'amitié fut partagé par les participants.

## **Célébration des soixante ans de la création de l'AMOPA nationale**

L'AMOPA de Maine-et-Loire a pris l'initiative d'organiser une journée anniversaire des soixante ans de l'AMOPA nationale le 8 octobre 2022. Ce fut une belle journée, bien dans l'esprit de l'association. Culture avec de magnifiques interprétations de la chorale et de l'orchestre du lycée David d'Angers ; convivialité autour d'un succulent déjeuner ; langue française avec la conférence d'Alain HOULOU.

Les participants, membres de la section, personnalités et partenaires se sont tout d'abord réunis dans la salle de l'Odéon du lycée David d'Angers pour écouter un programme musical présenté par l'Orchestre du Lycée David d'Angers, ou OLDA. Henri-Marc PAPAVOINE, président de l'AMOPA de Maine-et-Loire, se plait alors à souligner ce bel anniversaire et présente le programme de la journée. Il rappelle que l'OLDA est l'héritage d'une tradition éducative musicale.

Tony JOUANNEAU, Directeur Musical de l'OLDA, professeur d'éducation musicale, souligne que la richesse de l'OLDA est de pouvoir accueillir des musiciens d'horizons différents. La qualité de l'orchestre dépend en partie de la confiance de chacun en sa capacité à progresser et à se sentir comme un élément important d'un collectif uni dans un but commun : partager sa passion de la musique orchestrale.

**Adresse postale : AMOPA de Maine-et-Loire 9 rue du Canal 49100 Angers**

**Adresse de messagerie : [contact@amopa49.fr](mailto:contact@amopa49.fr)**

Entouré de Bernard STAUB, président d'honneur de la section de Maine-et-Loire, et de Patrick DUYTS, représentant les Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale, Henri-Marc PAPA VOINE excuse Michèle DUJANY, secrétaire générale de l'AMOPA nationale et lit son discours.

Après le repas monsieur Alain HOULOU, agrégé de lettres classiques, docteur en droit, docteur es lettres et Vice-président de l'AMOPA nationale, a présenté une passionnante conférence "L'AMOPA au coeur du combat pour la langue française" à l'ensemble des participants, subjugués par ce brillant exposé.

Les participants à cet anniversaire des soixante ans de l'AMOPA nationale sont repartis très heureux de cette journée qui a marqué une nouvelle fois la cohésion de l'AMOPA et son grand dynamisme.

### **Commémoration du centenaire de la Société des Membres de la Légion d'Honneur**

Monsieur PAPA VOINE, président de l'AMOPA de Maine-et-Loire, a initié des relations avec des sections départementales des membres des Ordres nationaux et ministériels. Dans ce cadre, mesdames MARINOT, RENAULT et HOUDIARD, membres du bureau, ont représenté l'AMOPA à la séance solennelle commémorant le centenaire de la création de la Société des Membres de la Légion d'Honneur le mercredi 09 novembre après-midi.

### **Réunions du bureau et du comité consultatif**

En 2022, quatre réunions du bureau et du comité consultatif, le 26 février à Cholet, le 18 mars à Trélazé, le 11 juin à Soucelles et le 01 octobre à Saint Léger des Bois, ont permis de faire un bilan des actions en cours, de définir les orientations, des actions à venir et de faire des propositions sur l'évolution de la section.

### **Sorties**

Une sortie à Liré et à Champtoceaux et une visite de l'exposition consacrée à J.E. LENEPEU par le musée d'Angers ont été proposées aux membres de la section en juin et en décembre 2022. Elles ont été appréciées par les participants.

***Le rapport d'activités est adopté à l'unanimité par 35 voix pour.***

## **3. Rapport financier**

Madame Martine PAPA VOINE, trésorière, présente le rapport financier 2022.

- 1. Analyse :** Ce rapport financier est marqué d'une part par le regain des activités de la section, même si la participation n'est plus celle d'avant la pandémie, et d'autre part l'accroissement du nombre d'adhésions, et donc de cotisations. Je rappelle que la section n'a pas une comptabilité d'association avec un bilan et un compte de résultat puisque nous n'en sommes pas une. J'ai donc à gérer un compte de trésorerie sur lequel s'imputent les charges et les produits et pour lequel je rends compte au trésorier national.
- 2. Nouveautés :** Puisque nous n'avons pas le droit de posséder un livret A, nous avons ouvert un compte sur livret. Ce n'est pas ce qu'il rapporte mais il permet de mieux distinguer notre fonctionnement annuel de nos réserves financières. Ainsi, nous avons 8 000 € sur le compte sur livret et 7 256,06 € sur notre compte courant. Nous avons créé un compte LBP@CCESS 24 qui nous permet de gérer nos comptes par Internet : suivi des opérations financières, virements etc.
- 3. Bilan de notre compte de trésorerie au 31 décembre 2022 :** Dans mon exposé, je vous ferai grâce des centimes pour une meilleure compréhension. Mais chacun peut consulter les comptes exacts s'il le souhaite.

### **Trésorerie**

La trésorerie au 1er janvier 2021 est de 14 453,92 €. La trésorerie au 31 décembre 2022 est de 15 256,06 €. Le solde est positif de 802,14 €.

### **Situation des comptes d'activités d'intérêt général**

Ce sont les comptes concernant le fonctionnement de la section : la section des comptes d'activités de fonctionnement est à l'équilibre avec un solde positif de 270,34 €.

*Les charges :* le total des charges s'élève à 5 515,66 €. Les dépenses les plus importantes sont liées à nos manifestations mais sont équilibrées par les recettes : sorties, cérémonie de remise des distinctions. Il est à noter que, pour la Journée anniversaire des 60 ans de l'AMOPA, le concert de

**Adresse postale : AMOPA de Maine-et-Loire 9 rue du Canal 49100 Angers**

**Adresse de messagerie : [contact@amopa49.fr](mailto:contact@amopa49.fr)**

l'OLDA, et les frais de transport et d'hébergement du conférencier ont été pris en charge par la section et n'ont pas été répercutés sur les participants.

*Les produits* : le total des produits s'élève à 5 786 €. Ceux-ci reposent essentiellement sur les cotisations de nos 140 membres à jour, soit 1884 € et les recettes des sorties.

#### **Situation des comptes d'actions reconnues d'utilité publique (ARUP)**

Cette section est en équilibre avec un solde positif de 531,80 €. Celui-ci est essentiellement dû à la subvention de l'AMOPA nationale pour l'action « Osez les sciences... les filles » qui n'a pas été entièrement utilisée en 2022.

*Les charges* : elles représentent 1 068,20 €. Il s'agit de l'achat de livres pour les prix départementaux, pour le concours de slam et pour l'action « Osez les sciences... les filles ! ». Figurent également les frais d'organisation des cérémonies de remises de prix.

*Les produits* : ils sont de 1600 €. Le Conseil départemental de Maine-et-Loire a octroyé une subvention de 400 € en faveur des prix départementaux pour les collèges. La ville d'Angers a accordé une subvention de 600 € pour les écoles, collèges et lycées d'Angers. L'AMOPA nationale a subventionné à hauteur de 600 € l'action « Osez les sciences... les filles ! ». Il convient aussi de valoriser le don de livres de notre partenaire la société coopérative Scop SavoirsPlus (SADEL, librairie Contact à Angers) à hauteur de 585 €. Les subventions sont uniquement destinées aux prix départementaux et non au fonctionnement de la section.

**Conclusion** : La situation financière est donc toujours saine et équilibrée. Elle nous permet d'envisager sereinement l'avenir de notre section.

***Le rapport financier est adopté à l'unanimité par 35 voix pour.***

#### **4. Certification des comptes et quitus**

Monsieur Désiré SOUILLARD étant souffrant, monsieur Henri-Marc PAPAVOINE lit le rapport du vérificateur aux comptes qui certifie que les comptes annuels 2022 de la section sur lesquels porte le rapport sont réguliers et sincères et qu'ils donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière de la section. Il est proposé de donner quitus au président et à la trésorière pour leur gestion.

***Le quitus est adopté à l'unanimité par 35 voix pour.***

#### **5. Bilan du mandat 2019-2023 par Henri-Marc PAPAVOINE**

J'ai le plaisir de présenter au nom du bureau et du comité consultatif le bilan du mandat 2019 – 2023. La pandémie et le confinement ont profondément marqué la section, ses membres et ses actions.

Ainsi, si nous avons dû annuler certaines de nos activités en présentiel, nous avons maintenu dans la mesure du possible les liens avec les membres ainsi que les cérémonies de remise des Palmes académiques. Nous avons créé un site Internet apprécié et développé les concours nationaux de l'AMOPA. Ceux-ci ont été accompagnés de prix départementaux que nous avons également créés. Ils sont très appréciés pour les lauréats et leurs professeurs. Un prix départemental de slam a vu le jour ainsi que l'action « Osez les sciences... les filles ! ». Le bureau et le comité consultatif ont œuvré sans relâche pendant ces quatre années pour faire vivre la section et développer les actions. Il convient de remercier chacun des membres pour leur investissement sans faille. Nous pensons à Fang Ma et Jean-Luc Guédon qui ont assuré le secrétariat, à Philippe Minzière, qui ont œuvré deux années durant. Ils ont été remplacés par Marie Houdiard comme secrétaire et Corinne Renault comme secrétaire-adjointe. Martine Papavoine a quant à elle assumé la gestion avec le brio que nous lui connaissons et a assuré la situation financière très saine de la section.

Les objectifs annoncés dans notre projet voté en 2019 sont toujours d'actualité : Promouvoir les activités de l'AMOPA de Maine-et-Loire ; Affirmer ce qui constitue notre raison d'être au sein des Palmes académiques : la jeunesse, l'éducation, l'enseignement supérieur et la recherche.

##### **1. Faire connaître l'AMOPA de Maine-et-Loire en créant un site Internet et en l'animant**

Le site Internet a été créé grâce au travail de conception du bureau et du comité mais aussi grâce à la commande passée auprès de madame Marie Rabault. Notre priorité fut ensuite de faire vivre ce site. Nous avons consacré beaucoup de temps et d'effort pour publier : des articles

**Adresse postale : AMOPA de Maine-et-Loire 9 rue du Canal 49100 Angers**

**Adresse de messagerie : [contact@amopa49.fr](mailto:contact@amopa49.fr)**

consacrés au patrimoine de Maine-et-Loire, des recueils de mémoire réalisés par Hilda Louchart, des études comme celles de Marie Houdiard, de Philippe Bonnette, de Marc Bourcier, de Jean Morlong, de Corinne Renault, de Jean Soumagne et de Patrick Tharrault, des comptes rendus de nos activités, des remises de décoration et des remises de prix, des actualités. Les retours des abonnés sont positifs. Seul bémol : la parution trop fréquente certains mois. Nous allons prévoir un calendrier plus souple. Si le site Internet a permis d'accroître la notoriété de la section et de l'AMOPA, il ne semble pas qu'il ait eu l'influence escomptée sur les adhésions.

## **2. Faire connaître et reconnaître l'AMOPA de Maine-et-Loire auprès des responsables institutionnels du département**

Des audiences ont été obtenues régulièrement avec le préfet, le directeur académique et le directeur de cabinet de la présidente du conseil départemental empêchée. Nous sommes désormais invités aux cérémonies officielles.

## **3. Développer les relations avec les autres Ordres représentés dans le département**

Après cette période de confinement, les relations se développent depuis avec les sections de la Société des Membres de la Légion d'honneur et de l'Association Nationale des Membres de l'Ordre National du Mérite. Elles s'annoncent prometteuses. Il est à noter que nous sommes aussi invités aux moments conviviaux de l'Association Nationale des Officiers de Carrière en Retraite. Nous tissons également des liens avec l'Union des Délégués départementaux de l'Education nationale de Maine-et-Loire.

## **4. Poursuivre la campagne d'adhésion des titulaires des Palmes académiques et des sympathisants**

Nous avons affiné notre stratégie : évolution du discours du président pour présenter la section, photographies des récipiendaires par Sébastien Marinot lors de la cérémonie avec le recteur et envoi des photographies, présence du bureau et du comité en nombre pour présenter l'AMOPA et la section durant le pot de l'amitié que nous avons maintenu. Nous offrons à chaque récipiendaire la plaquette, la Revue de l'AMOPA. Nous joignons un bulletin d'adhésion. Nous relançons les récipiendaires en début d'année civile et une seconde fois quelques semaines plus tard.

Si l'effectif s'est accru de dix membres durant le mandat, ce qui est très bien par rapport à beaucoup de sections, nous avons gagné 45 nouveaux adhérents. Mais nous avons constaté 13 décès, 3 déménagements et 19 démissions qui sont dues à la maladie, à l'âge mais peut-être à des attentes déçues. C'est sur ce plan que nous devons consacrer nos efforts : conserver nos adhérents. Le taux de renouvellement de la section est d'un tiers ! Nous sommes 143 membres au 31 décembre 2022.

## **5. Promouvoir les cérémonies de remise des Palmes académiques, DSDEN, université, préfecture**

La procédure et le déroulement des cérémonies est bien calée tant avec la direction des services départementaux de l'Education nationale qu'avec l'Université d'Angers. Nous publions un compte rendu sur notre site et sur Info locale qui assure une diffusion dans la presse. Quelques fois, un journaliste est présent.

## **6. Lancer un projet intitulé « recueil de mémoire »**

Cette action proposée et validée lors de la dernière assemblée générale a consisté à solliciter des membres de l'AMOPA 49 qui accepteraient de débusquer leur mémoire en commençant par « je me souviens » afin de donner un témoignage d'une expérience de vie, le passeur n'étant là que pour donner une forme homogène et par-delà léguer l'histoire. Sur les cinq personnes invitées à l'exercice, deux s'y sont prêtées avec une réelle sincérité et le grand sérieux des élèves appliqués. C'est ainsi que nous avons pu feuilleter des moments de vie de Mireille L. tout d'abord et d'Odile B ensuite. Plaisirs de lecture certains. Qu'elles en soient remerciées au même titre que les contributeurs à la photo et au dessin. Ce « travail » gagnerait à être continué.

## **7. Élargir les thèmes des conférences**

Compte tenu de l'offre de conférences à Angers, nous avons fait évoluer notre démarche en prévoyant plutôt une conférence lors de nos réunions : assemblée générale, après-midi des Palmes académiques, sorties... Les thèmes ont porté sur l'histoire, les techniques, le système éducatif agricole et les voyages.

## **8. Visiter des établissements de l'enseignement scolaire, agricole et universitaire pour mieux connaître leur potentiel et les enjeux**

Si nous avons visité le lycée professionnel agricole Edgard Pisani de Montreuil-Bellay, notre projet de visite de l'IUT Angers – Cholet n'a pas abouti. La visite d'établissements scolaires n'est pas aisée en semaine et impossible le week-end.

**Adresse postale : AMOPA de Maine-et-Loire 9 rue du Canal 49100 Angers**

**Adresse de messagerie : [contact@amopa49.fr](mailto:contact@amopa49.fr)**

## **9. Développer les relations avec les sections de la région Pays de la Loire**

La réunion des cinq sections était prévue en 2020 mais a été annulée en raison du confinement. Une nouvelle réunion est prévue dans les semaines prochaines. Nous sommes invités aux assemblées générales des sections de Loire-Atlantique, de Sarthe et de Vendée. Il vaudra mieux nous organiser pour être plus souvent présents. Nous les invitons également à nos assemblées générales.

## **10. Poursuivre la participation aux concours Défi lecture et Coop'1 jardin avec l'OCCE 49**

Nous avons poursuivi notre participation et notre soutien financier jusqu'en 2020 mais nous n'avons plus de nouvelles de ces deux concours.

## **11. Créer des prix départementaux pour promouvoir les concours de l'AMOPA et récompenser les participants lors de remises de prix**

Nous avons créé un prix départemental de géographie animé par Delphine Marinot qui a duré deux ans. Après le Covid, le département de géographie de l'UFR Lettres, Langues et Sciences humaines de l'Université d'Angers n'a plus donné suite faute d'étudiants volontaires. Nous avons créé un prix départemental pour chaque concours national de l'AMOPA auxquels participent les écoles, les collèges et les lycées. Il se compose d'un diplôme et d'un livre offerts aux cinq lauréats (élèves ou groupes) de chaque classe participante. A chaque fois, une cérémonie de remise des prix est organisée. Pendant le confinement, nous avons demandé aux chefs d'établissement ou aux enseignants participants de les remettre en notre nom. Sinon, la cérémonie a lieu dans l'école ou l'établissement en présence du ou de la maire, des conseillers pédagogiques pour le 1<sup>er</sup> degré, des chefs d'établissement ou directeurs / directrices d'écoles et de la presse. Un compte rendu est publié sur notre site Internet. A Baugé, à Cholet et dans de nombreuses communes, le maire a été présent. A Angers, nous avons plutôt accueilli une adjointe au maire. Pour ces prix, en 2022, nous avons mis en place des partenariats. La SCOP SavoirsPlus (Sadel, librairie Contact) offre des livres pour les écoles et les collèges et une réduction pour les ouvrages achetés pour les lycées. La ville d'Angers nous attribue une subvention de 600 € pour les écoles, collèges et lycées de la commune. Le conseil départemental nous verse une subvention de 400 € pour les quatre collèges participants l'année dernière.

## **12. Créer un concours départemental de slam et un de photographie**

Luc DOUSSIN dresse le bilan de cette action. Grâce à une subvention de 1200 € de l'AMOPA nationale et à l'investissement considérable de Luc Doussin, nous avons lancé un concours de slam. Nous avons renoncé au concours de photographie, concurrencé par des concours similaires. En revanche le concours de SLAM nous a semblé plus pertinent.

Pour l'année 2019-2020 nous avons contacté un slameur reconnu auquel nous avons demandé 3 séances en direction de classes de collège. Il s'agissait de présenter le SLAM à travers une prestation, suivie par une séance d'écriture. L'objectif était d'entamer un travail dans chaque classe qui aboutirait à une rencontre permettant de confronter les réalisations selon les règles habituelles du SLAM. Hélas la venue du confinement nous a interrompus dans ce projet. L'année 2020-2021 ayant de nouveau été marquée par le COVID, nous avons de nouveau sollicité notre slameur afin de réaliser une vidéo en direction des classes de collège, présentant des techniques d'écriture entrecoupées de textes déclamés. Un « mur » sur un site était destiné à recueillir les œuvres. Enfin, l'année 2021-2022 a vu la réalisation du concours proposé sur le site de l'AMOPA. La classe de 4<sup>e</sup> du collège Trémolières de Cholet a remporté le premier prix pour une œuvre collective. Une cérémonie de remise des prix a eu lieu au collège le 31 mars, au cours de laquelle de nombreux textes ont été déclamés. En cette année 2022-2023 le concours est proposé sur le site départemental de l'AMOPA en direction des collèges, mais aussi des lycées du département. Les avantages du SLAM sont nombreux, outre l'intérêt qu'il suscite auprès des jeunes : l'écriture, l'éloquence, la posture sont des compétences appréciées lors du grand oral du baccalauréat. Luc DOUSSIN s'interroge sur l'opportunité de poursuivre ce concours.

## **13. Participer au projet « Osez les Sciences... les filles ! »**

Corinne RENAULT retrace ce projet. Grâce à une subvention de 600 € de l'AMOPA nationale et au très grand dynamisme de Corinne Renault, le projet a lieu chaque année. Sous le nom de "Sciences de l'Ingénieur au Féminin" (SIF) jusqu'en 2019, l'association « Elles Bougent » propose un nouvel événement « Elles bougent pour l'orientation ». C'est dans ce cadre, que la section de Maine-et-Loire de l'AMOPA est devenue partenaire officielle de cet événement national et international. La section honore ainsi la présence de jeunes filles étudiantes ingénieures et anciennes collégiennes ou lycéennes de l'établissement organisateur de cet événement. Elle ponctue alors cette journée nationale par une remise de prix sous la forme d'un prix départemental « Osez les Sciences... les Filles ! », à savoir un diplôme et un bon

**Adresse postale : AMOPA de Maine-et-Loire 9 rue du Canal 49100 Angers**

**Adresse de messagerie : [contact@amopa49.fr](mailto:contact@amopa49.fr)**



d'achat d'une valeur de 50 € à chacune de ces étudiantes ingénieures. Ces marraines viennent parfois de très loin, prennent ainsi de leur temps si précieux pour échanger avec leurs paires de leur propre parcours, afin de les encourager elles aussi à poursuivre leur parcours dans les Sciences, plus spécifiquement en mathématiques et physique-chimie) et leur signaler les difficultés qu'elles ont pu rencontrer dans la construction de leur projet. Elles s'efforcent de motiver des jeunes filles autour de tables rondes, à prendre leur relai pour les années à suivre. Ces échanges sont visibles sur notre site <https://amopa49.fr/> rubrique « Actualités » et sur le site <https://orientation.ellesbougent.com/>, ainsi la section œuvre concrètement pour la visibilité de jeunes femmes scientifiques pleines d'ambition pour leurs paires.

Conclusion. Je terminerai le rapport moral en mettant en valeur l'enthousiasme de la section, du bureau et du comité et en espérant que ces efforts ont correspondu aux attentes de la section.

## **6. Election au bureau et au comité consultatif**

Monsieur Henri-Marc PAPA VOINE indique que le bureau étant arrivé au terme de son mandat, il doit être renouvelé pour quatre ans.

Il précise que

- madame Delphine MARINOT, vice-présidente, et monsieur Luc DOUSSIN, trésorier-adjoint, ne souhaitent pas solliciter un nouveau mandat au sein du bureau de l'AMOPA 49 pour des raisons personnelles ;
- mesdames Martine PAPA VOINE, Corinne RENAULT et Marie HOUDIARD, ainsi que lui-même, sollicitent un nouveau mandat au sein du bureau de l'AMOPA 49 ; Il précise que, conformément au règlement intérieur, ce sera son second et dernier mandat de président. Martine PAPA VOINE et Marie HOUDIARD précisent aussi que ce sera leur dernier mandat.
- messieurs Philippe BONNETTE et Marc BOURCERIE sont candidats à l'élection au sein du bureau de l'AMOPA 49.

***Les cinq membres du nouveau bureau sont élus à l'unanimité.***

Monsieur Henri-Marc PAPA VOINE indique que :

- madame Hilda LOUCHARD ne souhaite pas solliciter un nouveau mandat au sein du comité consultatif de l'AMOPA 49 pour des raisons personnelles. Il la remercie vivement pour le très beau travail accompli au sein du bureau de 2015 à 2019, puis au comité consultatif de 2019 à 2023.
- mesdames Sylvie BOUIS, France-Claire BROUILLARD, Delphine MARINOT et Claudine POULET ainsi que monsieur Luc DOUSSIN sollicitent un mandat au sein du comité consultatif ;
- messieurs Jean SOUMAGNE et Roger MASSE sollicitent le renouvellement de leur mandat au sein du comité consultatif.

***Les sept membres du nouveau comité consultatif sont élus à l'unanimité.***

## **7. Projet pour le mandat 2023-2027**

Se basant sur son expérience du mandat 2019-2023 et sur les remontées des membres de la section, le bureau propose un projet pour le mandat 2023-2027. Deux objectifs : Renforcer les liens qui unissent les membres de la section ; Promouvoir l'AMOPA par ses actions et ses concours.

Actions :

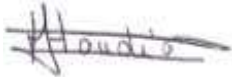
1. Mieux connaître les aspirations des adhérents grâce à un sondage et en tirer les leçons pour nos activités.
2. Envoyer plus souvent la « Lettre aux adhérents » afin de mieux équilibrer l'information interne à la section et celle destinée à l'extérieur tout en limitant le nombre d'articles publiés via le site Internet de la section.
3. Contacter régulièrement, une ou deux fois par an, les adhérents qui ne participent pas ou plus aux activités proposées, soit par téléphone, soit par une visite.
4. Créer des contacts, promouvoir l'AMOPA auprès des édiles du département en nommant des « ambassadeurs » qui iraient les rencontrer et représenteraient la section.
5. Créer des contacts, faire connaître l'AMOPA et promouvoir ses concours auprès des inspecteurs de l'éducation nationale et des chefs d'établissement.
6. Promouvoir l'action « Osez les sciences... les filles ! ».

**Adresse postale : AMOPA de Maine-et-Loire 9 rue du Canal 49100 Angers**

**Adresse de messagerie : [contact@amopa49.fr](mailto:contact@amopa49.fr)**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures 30 minutes.

La secrétaire

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Houdiard', with a horizontal line drawn through it.

M. HOUDIARD

Le président

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Papavoine', with a horizontal line drawn through it.

H. M. PAPAVOINE

**Adresse postale : AMOPA de Maine-et-Loire 9 rue du Canal 49100 Angers**

**Adresse de messagerie : [contact@amopa49.fr](mailto:contact@amopa49.fr)**